



DOSSIER DE PRESSE

LE CHAUFFAGE AU BOIS : DES ATOUTS
MULTIPLES ET UN OUTIL PRECIEUX POUR LA
TRANSITION ENERGETIQUE



15 Novembre 2016



flamme
VERTE

Le label
du chauffage
au bois

Le chauffage domestique au bois, première source d'énergie renouvelable en France, présente des atouts essentiels :

- **Pour le mix énergétique.** RTE vient de déclarer que l'hiver pourrait être tendu sur le plan électrique du fait de la faible disponibilité du parc électrique français. Le chauffage au bois, en particulier dans les maisons chauffées à l'électricité, jouera un rôle important dans la réduction des besoins électriques
- **Pour les 8 millions de foyers qui disposent d'un appareil et peuvent grâce au chauffage au bois faire baisser leur facture de chauffage.** Le prix du kWh de chauffage qui valorise de la bûche ou des granulés étant différent en fonction de l'énergie choisie : 4 centimes (cts) d'euros pour la bûche ou 5,82 cts d'euros pour le granulé contre 7,08 cts d'euros pour le fioul ou 15,55 cts d'euros pour l'électricité
- **Dans la lutte contre le changement climatique.** Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) rejetées par la bûche au moment de la combustion ayant été assimilées tout au long de la croissance de l'arbre

En résumé, quelle que soit l'énergie principale choisie par le ménage pour son habitation, le chauffage au bois représente un complément de chauffage idéal qui s'adapte aux caractéristiques des maisons individuelles. Enfin, cette filière emploie plus de 18 000 personnes.

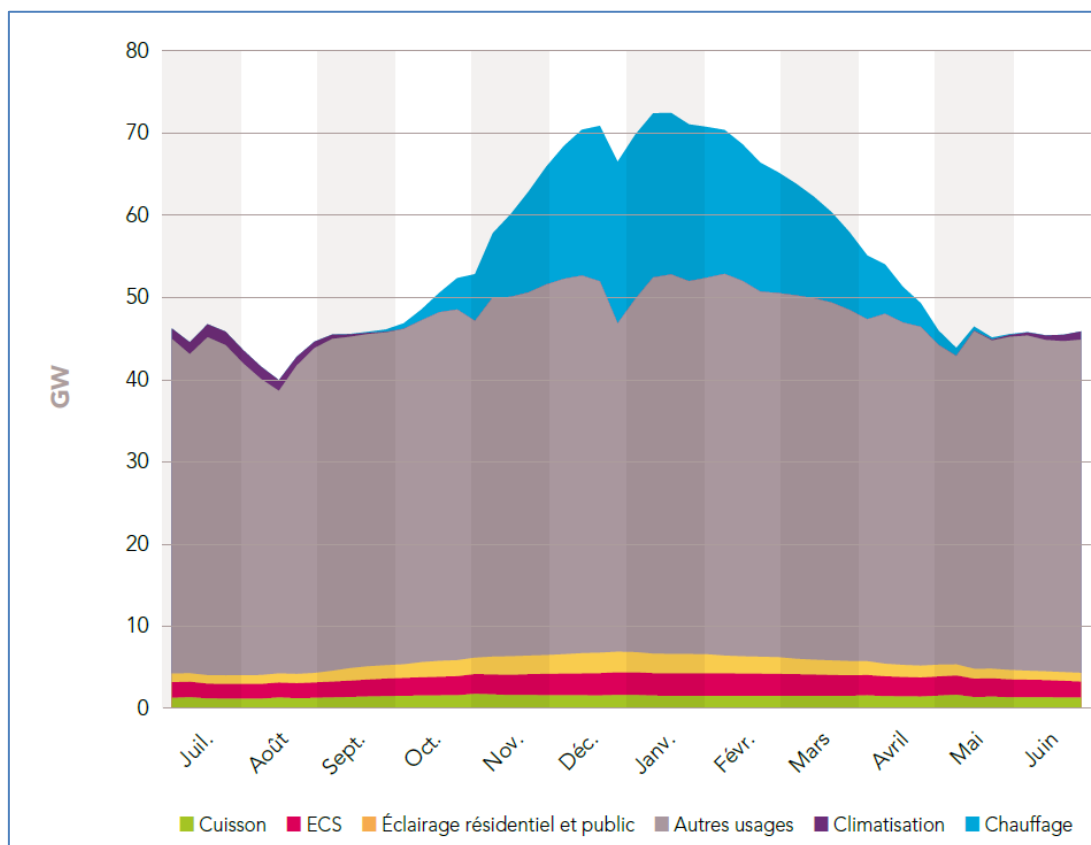
I- Le chauffage au bois : un outil indispensable à la réduction de la pointe de consommation électrique et des consommations fossiles

Constat

RTE, dans une communication le 8 novembre dernier, informe que « la sécurité d'approvisionnement électrique de l'hiver 2016/2017 s'annonce plus délicate à assurer que lors des hivers précédents ». RTE indique également que l'approvisionnement [est] « maîtrisé jusqu'à 3°C sous les températures de saison début décembre ».

Face aux potentielles difficultés, RTE envisage de mettre en œuvre des « solutions exceptionnelles » visant à contenir la demande électrique.

Pour mémoire, il faut rappeler que le profil moyen des puissances appelées à température de référence par usage est le suivant :



Dans l'édition 2016 du bilan prévisionnel, RTE rappelle : « A température de référence, la consommation liée au chauffage évolue peu d'un jour à l'autre, autour d'une valeur moyenne de 20 GW. A climat réel en revanche, la puissance appelée par le chauffage peut varier de 5 GW à 45 GW entre une journée froide et une

journée douce en hiver ». Pour mémoire, le parc de production installé au 1^{er} janvier 2016 s'élève à près de 130 GW.

Par ailleurs, le chauffage au bois concourt à la maîtrise des consommations d'énergie fossile (fioul domestique, GPL, gaz,) fortement émettrice de gaz à effet de serre.

Le chauffage au bois domestique

Tout d'abord, il est utile de rappeler que le chauffage au bois domestique est une énergie complémentaire. Selon des données issues d'enquête du CEREN, 80% des maisons individuelles utilisatrices de bois le font avec une autre énergie de chauffage.

On peut estimer, par ailleurs, la part des maisons chauffées à l'électricité équipées d'un appareil de chauffage au bois à près de 50% (cette part est plus faible pour les maisons chauffées au fioul domestique : 40% environ).

On peut donc évaluer que :

- 3,5 millions de ménages chauffés à l'électricité sont équipés d'un appareil de chauffage au bois
- 4 millions de ménages chauffés avec une énergie fossile sont équipés d'un appareil de chauffage au bois

Ces taux d'équipements importants permettant de produire en moyenne 5 000 kWh/an pour la consommation domestique des ménages utilisateurs.

On peut donc estimer que le chauffage au bois :

- Réduit la pointe de puissance électrique de 5 à 10 GW en période de grand froid
- Réduit les émissions carbonées liées au chauffage de quelques 5,6 millions de tonnes de CO₂ en effaçant l'équivalent d'une production d'énergie à partir de produits pétroliers.

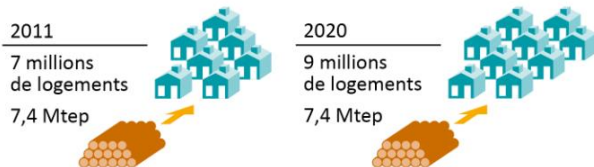
Le développement du chauffage domestique au bois (renouvellement d'appareils anciens et primo acquisition) est stratégique pour garantir la sécurité d'approvisionnement, l'équilibre offre/demande et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

FOCUS : En Bretagne, 450 000 des 1,5 millions des ménages sont équipés d'un appareil de chauffage au bois, comme chauffage principal ou d'appoint. Cette région est souvent confrontée à des difficultés d'approvisionnement en électricité. Le chauffage au bois, qui équipe presque un tiers des ménages joue un rôle important et permet à la Bretagne de ne pas avoir les mêmes problématiques que celles qui risquent de se produire cet hiver. Il s'agit du Pacte Electrique Breton (PEB).

II- La filière du chauffage domestique au bois

Le chauffage au bois dans les objectifs nationaux

Le chauffage domestique au bois est la 1^{ère} source d'énergie renouvelable utilisée en France. Fin 2013, près de 7,5 millions de ménages se chauffaient totalement ou partiellement avec un foyer fermé/insert, poêle, cuisinière ou une chaudière fonctionnant au bois bûche ou aux granulés de bois. On estime en 2016 à 8 millions le nombre de ménages utilisant cette énergie renouvelable, tout à la fois performante, économique et pérenne. Le chauffage au bois est un dispositif performant qui intervient bien souvent en appoint d'autres sources d'énergie, et notamment, dans les logements individuels chauffés à l'électricité.



Dans le cadre des objectifs nationaux que s'est fixé la France pour l'horizon 2020, 9 millions de ménages doivent être équipés d'un chauffage au bois. Et cela sans augmenter la consommation de bois de chauffage, par rapport à 2006. En effet, les évolutions technologiques des appareils permettent une meilleure valorisation du combustible, produisant plus de chaleur avec moins de bois.

Les typologies d'équipements

Il existe plusieurs typologies de produits fonctionnant au bois :

- Installés dans une pièce de vie, **les appareils indépendants** : foyers fermés/inserts, poêles et cuisinières. Ces derniers assurent *a minima* un chauffage par rayonnement dans la pièce où ils sont installés, mais peuvent également répondre à des besoins de chauffage plus larges par la mise en œuvre de dispositifs qui diffusent la chaleur produite dans d'autres pièces : distribution d'air chaud, poêles hydrauliques, etc.
- Installés dans une pièce de service de l'habitation (cave, garage), **les chaudières** qui assurent le chauffage central de l'habitation et la production d'eau chaude sanitaire

La consommation en combustible bois

Chaque année, **50 millions de stères de bois bûche et 1 million de tonnes de granulés** sont consommées en France.

Ces combustibles proviennent de deux approvisionnements différents :

- **Valorisation de déchets de l'exploitation forestière ou de l'industrie du bois.** En effet, le bois mobilisé dynamise la totalité de la filière (bois d'œuvre, pour l'industrie ou l'énergie)
- **Exploitation en forêt.** Les forêts, qu'elles soient gérées par l'Office nationale des forêts ou des propriétaires privées, orientent les exploitants vers des arbres ayant soit peu de valeur commerciale soit devant être abattus pour la croissance d'arbres d'avenir

La totalité des emplois liés à l'exploitation forestière sont non-délocalisables. L'ADEME (étude 2015) évalue à 8 500 le nombre de personnes travaillant à l'exploitation de la forêt en France.

Le label Flamme Verte et les performances des équipements



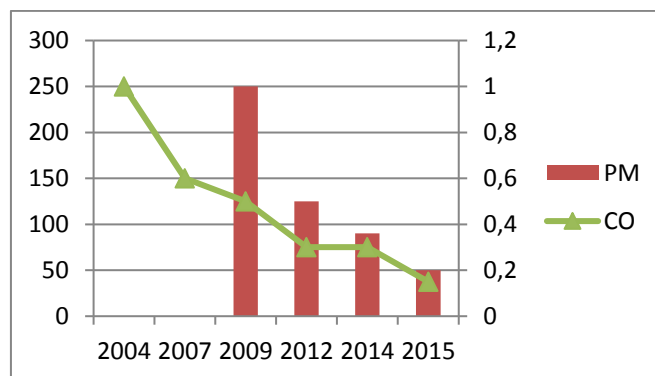
Le label
du chauffage
au bois

Les performances des appareils de chauffage au bois ont évolué avec la création du label Flamme Verte, initié par les industriels de la filière avec le concours de l'ADEME en 2000.

Ainsi, les rendements énergétiques ont augmenté de 30 % en moins de 10 ans et les émissions de monoxyde de carbone (CO) et de particules fines ont largement diminué :

- Supérieures à 1 % avant 2000, les émissions de CO se situent aujourd'hui à un maximum de 0,3 % dans la classe Flamme Verte « 5 étoiles »
- Estimées à 250 mg/Nm³ en 2008, les émissions de particules fines seront, au 1^{er} janvier 2018, à un niveau maximum de 50 mg/Nm³ dans la classe Flamme Verte « 6 étoiles »

**Evolution des réductions technologiques
de polluants des produits labellisés Flamme Verte**



Les industriels participent à la réduction des émissions de polluants de leurs produits. D'importants travaux ont été menés sur les améliorations technologiques des appareils de chauffage au bois. Une directive européenne d'écoconception imposera, en 2022, des performances énergétiques et environnementales strictes à toute la profession. Les industriels du label Flamme Verte commercialisent déjà des produits qui répondent à ces exigences.

Grâce aux nouveaux appareils labellisés Flamme Verte, le chauffage domestique au bois ne pollue pas. Comme d'autres filières, la profession a évolué sur ce sujet.

Les produits labellisés Flamme Verte sont répertoriés en trois catégories : 5, 6 et 7 étoiles. En 2020, seuls les produits « 7 étoiles » demeureront éligibles au label afin de promouvoir et de mettre en avant auprès des particuliers les appareils de chauffage au bois les plus performants.

Aujourd'hui, le label Flamme Verte regroupe plus de 100 marques commerciales françaises et européennes. Les équipements sont répertoriés en fonction de leurs performances énergétiques et environnementales dans des classes de performances identifiées par des étoiles.

En 2015, le marché représentait 379 700 ventes en France et les marques Flamme Verte 93 % de ces ventes (source : Observ'ER)

La France est le 1^{er} marché européen des appareils de chauffage au bois devant la Norvège, l'Allemagne et l'Italie.

Une filière qui emploie 20 000 personnes

S'agissant de l'industrie française, **elle regroupe plus de 30 acteurs implantés dans nos territoires.** Ces entreprises créent des emplois, directs ou indirects, depuis la fabrication des produits jusqu'à la commercialisation de combustibles bois, les professions liées à l'installation et à l'entretien, dont la totalité sont non-délocalisables et durables. Ajoutons que la récolte et la vente des combustibles représente également une activité importante.

Les données chiffrées ci-dessous sont issues de l'étude emplois dans les énergies renouvelables, menée en 2015 par l'ADEME.

Les seules activités de fabrication, distribution et installation d'appareils de chauffage au bois emploient directement une dizaine de milliers de personnes auxquelles s'ajoutent 8 500 emplois pour la partie production et distribution de combustibles (bois bûche et de granulés de bois).

Détail emplois en sous-filières	CA réalisé (en Millions d'euros)	Emplois en 2015*
FABRICATION APPAREILS & COMPOSANTS		
FABRICATION APPAREILS	508	2 500
FONDERIE	180	1 300
TAILLE PIERRE/HABILLAGE	14	360
CONDUITS/VITRES	350	4 000
TOTAL	1 Milliard	8 000

*Emplois en équivalent temps plein

Les métiers de la distribution (grandes surfaces de bricolage, artisans et réseaux des industriels) représentent, selon cette même étude, plus de 2 000 points de vente pour des emplois dédiés à cette

profession estimés à 4 000 en équivalent temps plein. A ces emplois, il faut ajouter ceux de l'exploitation forestière, estimés à 8 000 personnes.

Au total, près de 20 000 emplois directs et indirects composent la filière du chauffage au bois

Les professionnels proposent des mesures pour faire face à ces difficultés conjoncturelles et soutenir tout à la fois la filière industrielle et le développement des équipements de chauffage au bois, mode de chauffage tout à la fois économique, respectueux de l'environnement et indispensable au mix énergétique.

III- Les propositions du SER

La filière française continue à porter des propositions concernant le développement du bois énergie, dans l'habitat domestique :

- Que soit assuré un soutien plus important aux énergies renouvelables dans le cadre des aides nationales comme le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) ou l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) disponibles auprès du Grand public mais également des aides locales (mobilisées par les Régions et départements)
- Intégrer la création d'un conduit de fumée dans les travaux éligibles aux aides publiques citées ci-dessus, alors que l'énergie bois est de moins en moins plébiscitée dans les maisons neuves, depuis l'entrée en vigueur de la RT 2012 (en janvier 2013)
- Préserver l'installation d'un conduit de fumée dans les maisons neuves, ou *a minima* d'une sortie en toiture munie d'un conduit, ce qui permettra ultérieurement à ces ménages de raccorder un appareil de chauffage au bois à moindre coût
- Inciter les collectivités locales à lancer des opérations de renouvellement du parc installé, dans leurs zones géographiques touchées par des problématiques de pollution atmosphérique ou de forte concentration d'activités humaines
- Lancer une promotion large, assurée par les Pouvoirs publics, auprès du Grand public visant à informer de toutes les bonnes pratiques à respecter dès lors qu'un appareil de chauffage au bois Flamme Verte est installé dans une maison individuelle : installation RGE, combustible bois performant, entretien/maintenance régulier, etc.
- Instaurer une prime à la casse pour les vieux appareils de chauffage au bois installés avant la commercialisation des premiers produits éligibles au label Flamme Verte (2002). Il est vérifié que ces produits émettent plus d'émissions de polluants dans l'atmosphère

- Abaisser le taux de TVA sur les combustibles bois du taux de 10 % au taux réduit de 5,5 %. 85 % de la consommation totale en bois énergie est commercialisée de façon informelle. Un appareil de chauffage au bois ne peut justifier réellement de ses performances énergétiques et environnementales qu'avec l'utilisation d'un combustible bois de qualité